

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE JEUDI 21 JANVIER 2016

Le vingt et un janvier deux mil seize à dix huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – M. WEILER Jean-Paul – Mme CLAUSSE Danièle - Mme SEEMANN Michèle - Mme TARNAWSKI Véronique, **Adjoint**s

M. CLAUSSE Bernard – M. OBERTI Gilles - Mme HENNEQUIN Michèle – M. DI GIANDOMENICO Marc – Mme SUPPI Adeline – Mme HEMMER Patricia – Mme WOZNIAK Charlotte - M. CASTELAIN Christophe – Mme SOMMI Christiane – Mme MARIANI Sandra – M. BRUZZESE Tony – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers Municipaux**

Procurations :

M. VISCERA Joseph à M. WEILER Jean-Paul
M. BELLONI Daniel à Mme CLAUSSE Danièle
M. KLEIN Thierry à M. DI GIANDOMENICO Marc
M. CANNAROZZO Angelo à M. SCHONS Bernard
Mme DELOFFRE Valérie à Mme WOZNIAK Charlotte

POINT 1.-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu de la séance du jeudi 26 NOVEMBRE 2015 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 2.-

SUBVENTIONS

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'octroyer les avances de subventions suivantes :

- OMSCL 15 000,00 € (M. DI GIANDOMENICO Marc – Mme CLAUSSE Danièle – Mme HEMMER Patricia - M. OBERTI Gilles n'ont pas pris part au vote)
- LES JOYEUX CARNAVALIERS 3 000,00 € (Mmes SUPPI Adeline et HENNEQUIN Michèle n'ont pas pris part au vote)
- ESRV (Entente Sportive Rosselange Vitry) 5 000,00 €
- SMIVO 350,00 € (Mme FAHLBUSCH Sophie et M. SCHONS Bernard n'ont pas pris part au vote)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'EDUCATION POPULAIRE ET DE PLEIN AIR (ADEPPA) : 2 208,00 € relative au séjour de découverte à VIGY du 23 au 25/03/2016 pour des élèves de l'Ecole Elémentaire ST EXUPERY de ROSSELANGE, dans le cadre des classes de découvertes.
Le séjour par élève s'élève à 157,50 € La participation de la commune est fixée à 48,00 € par élève, celle des parents à 48,00 € par élève
- ECOLE ELEMENTAIRE ST EXUPERY : 180 € relative aux frais d'organisation d'un projet marionnettes concernant la classe de CE2-CM1.

POINT 3.-

AUTORISATION BUDGETAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle qu'il est possible d'exécuter le budget (en investissement) dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif précédent, et ce, avant son vote, sous réserve de l'acceptation du Conseil Municipal.

Ainsi, le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à ouvrir les crédits suivants avant le vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 :

Compte 205	Concessions et droits similaires, brevet, licences, logiciels	4 500,00 €
Compte 2152	Installations de voirie	1 600,00 €
Compte 21578	Autre matériel ou outillage de voirie	1 500,00 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €

Ces crédits seront repris et inscrits au BP COMMUNE 2016.

POINT 4.-

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

POINT 5.-

COUPURE D'ECLAIRAGE PUBLIC AU ROND-POINT DE JAMAILLES

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et afin de réduire les frais d'éclairage public,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre hors tension l'éclairage public sur le CD9, au giratoire de Jamailles, toutes les nuits de 22 h 00 à 05 h 00 du matin, à compter du 01/02/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention, décide que l'éclairage sera coupé au rond-point de Jamailles, de 22 h 00 à 05 h 00.

POINT 6.-

SIVU DU JOLIBOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune d'ENTRANGE.

POINT 7.-

RAPPORT DU SIVU – ANNEE 2014

Rapporteur : Mme HENNEQUIN Michèle

Mme HENNEQUIN Michèle présente le rapport annuel du SIVU de l'année 2014.

La séance est levée à 19 h 15.

LE SECRETAIRE DE SEANCE :

M. OBERTI Gilles

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Fait à Rosselange, le 25 janvier 2016

LE MAIRE :

Vincent MATELIC